



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

25 avril 2019

MERCIALYS

Déroulement de l'Assemblée Générale

- Mise en place du bureau
- Constatation du quorum
- Présentation de l'ordre du jour
- Présentation de l'activité et des résultats 2018 et de l'activité du 1^{er} trimestre 2019
- Intervention des Commissaires aux comptes
- Questions de l'Assemblée
- Vote des résolutions
- Clôture



Sommaire



01. Message du Président et gouvernance

4



02. Stratégie et perspectives

12



03. Résultats financiers et extra-financiers

30



04. Rémunérations des mandataires sociaux

45



05. Objectifs 2019

55



MESSAGE DU PRÉSIDENT ET GOUVERNANCE

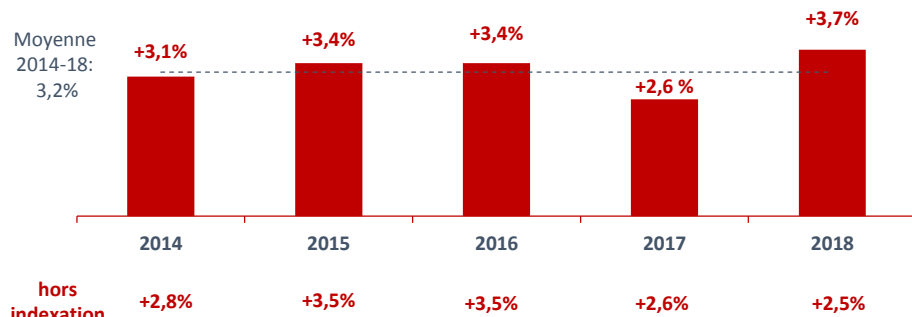
Éric Le Gentil
Président du Conseil d'administration

MERCIALYS

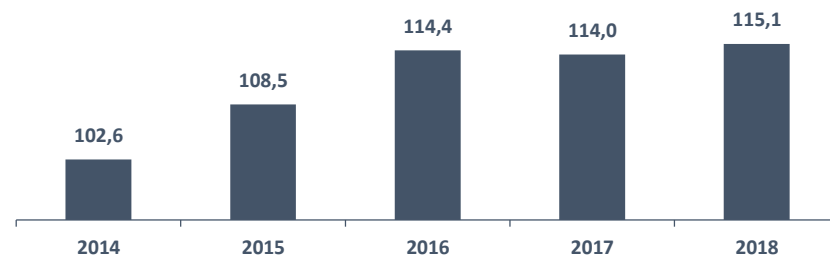
Des résultats opérationnels et financiers excellents et durables

Croissance organique (%)

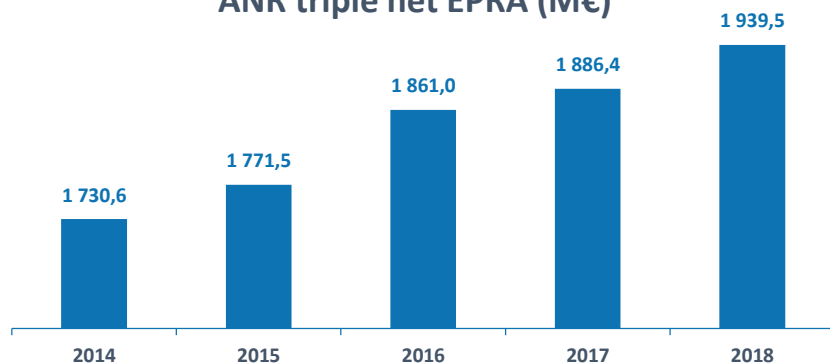
Moyenne
2014-18:
3,2%



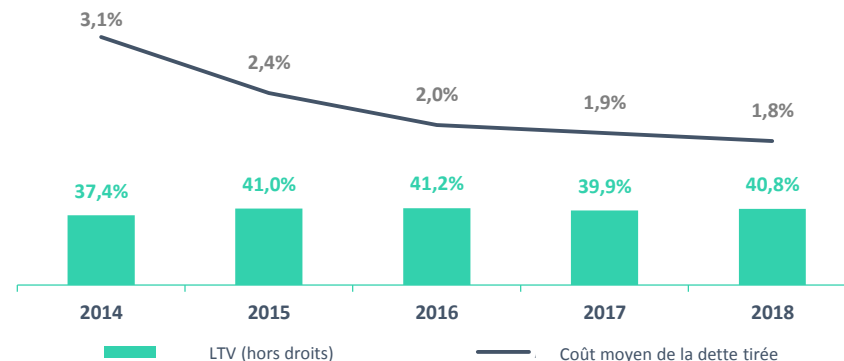
FFO (M€)



ANR triple net EPRA (M€)



LTV et coût moyen de la dette tirée (%)



Une performance extra-financière de premier plan



Deux *Gold Awards* de l'EPRA
pour les supports de
communication financière et
extra-financière



Prix de la meilleure féminisation
du top 100 du SBF 120



Intégration de la *A List*
du CDP



rated by
ISS-oekom

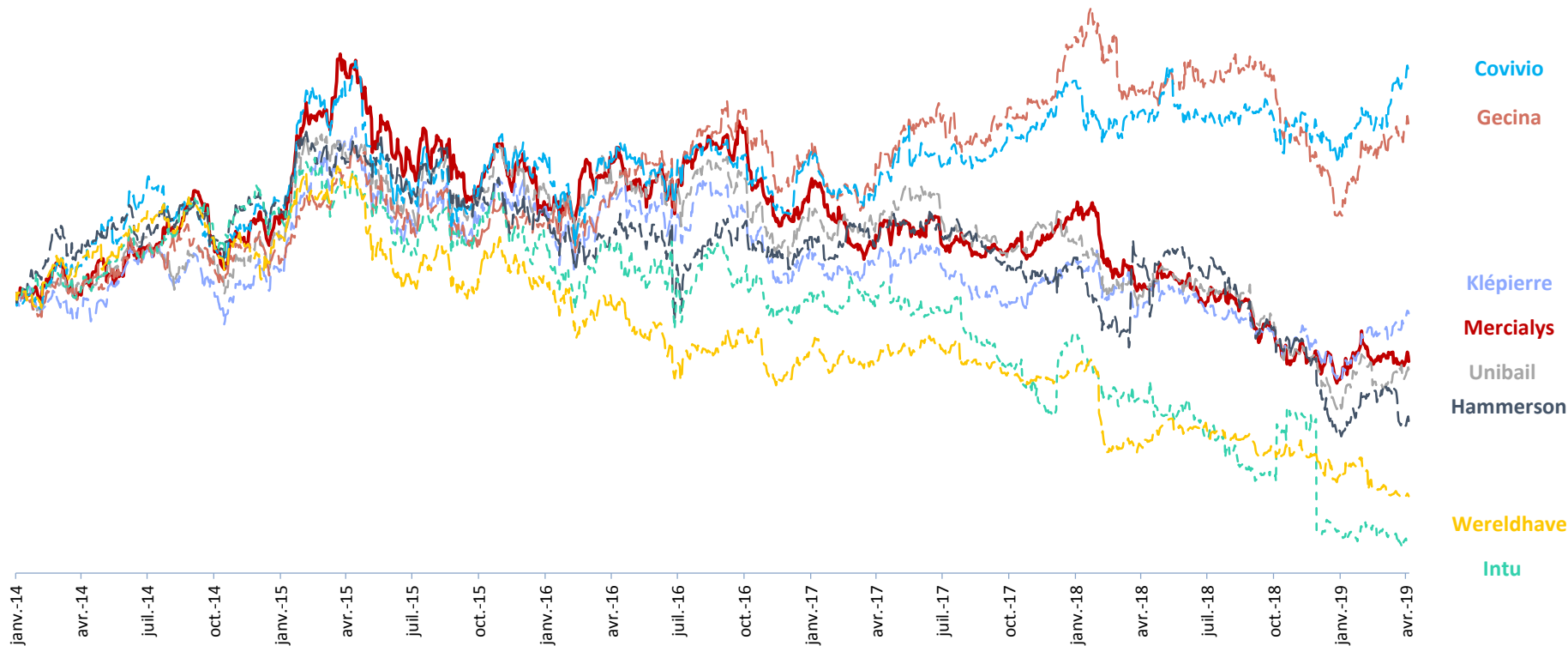
Obtention du statut *Prime*
d'ISS-oekom



Grands Prix Toutes Catégories aux Grands
Prix de la Transparence 2018

Mais des cours qui ne reflètent pas ces performances opérationnelles

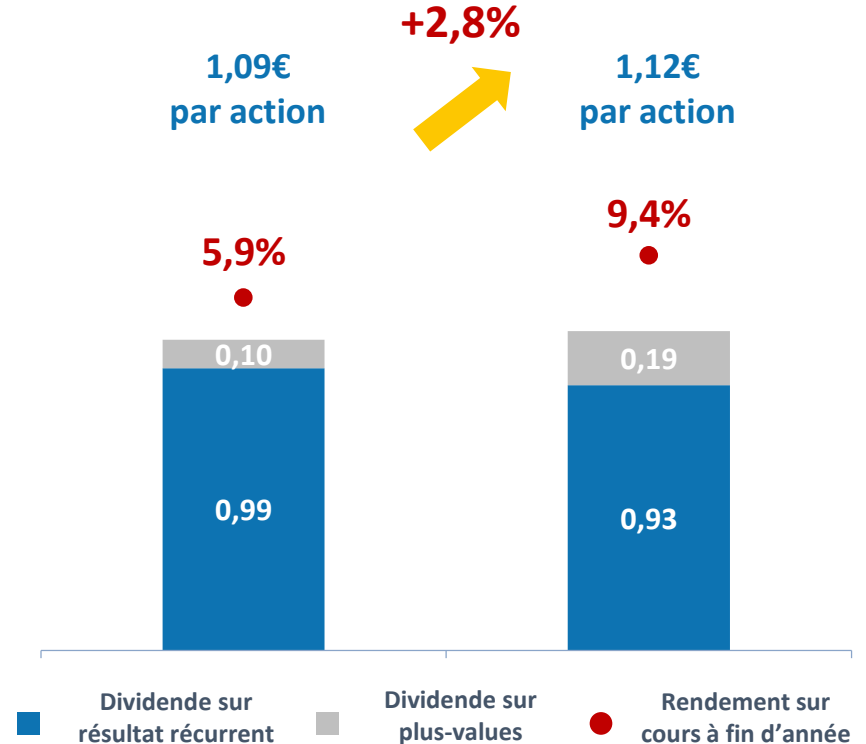
Les questionnements sur l'avenir du commerce physique persistent



Un rendement sur dividende très élevé

Dividende proposé en hausse de +2,8%, correspondant à 90% du résultat récurrent 2018

- ▶ Le Conseil d'administration propose à cette Assemblée Générale le versement d'un dividende de **1,12€ par action**, incluant l'acompte sur dividende de 0,50€ par action déjà versé en octobre 2018
- ▶ Le montant proposé correspond:
 - ▬ à la distribution de 95% du résultat récurrent fiscal hors plus-values, tel que fixé par le statut SIIC (soit 0,93 euro par action), ainsi que l'ensemble des plus-values distribuables au titre des cessions d'actifs réalisées en 2018 (soit 0,06 euro par action)
 - ▬ au complément correspondant à l'obligation de distribution résiduelle au titre des plus-values de cessions d'actifs réalisées en 2017 (soit 0,13 euro par action)
- ▶ Date de détachement: **29 avril 2019**
- ▶ Date de paiement: **2 mai 2019**



Une gouvernance aux meilleurs standards et reflétant l'évolution de l'actionnariat

► Séparation des fonctions de Président et de Directeur général

- Sur proposition d'Éric Le Gentil, Président-Directeur général, ces deux fonctions ont été séparées le 13 février 2019
- Depuis cette date, Éric Le Gentil est Président du Conseil d'Administration et, à l'unanimité, Vincent Ravat a été nommé Directeur général et Elizabeth Blaise Directrice générale déléguée

► Structure du Conseil d'Administration au 13 février 2019

11 membres

Éric Le Gentil - Président

7 administrateurs indépendants

3 administrateurs représentant Casino

63,6%
d'indépendance

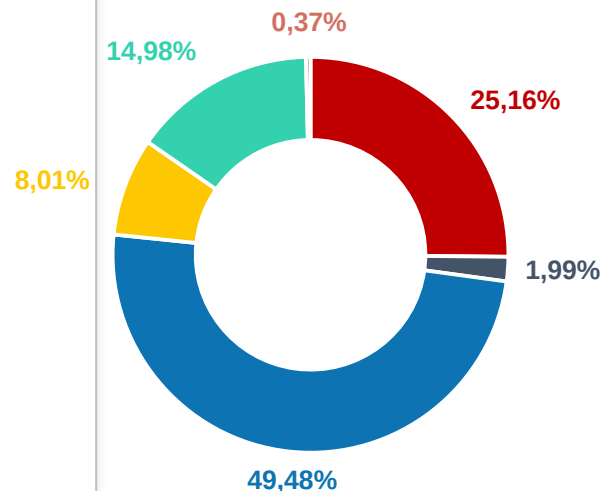
54,5%
de femmes

55 ans
d'âge moyen

4 ans
d'ancienneté moyenne⁽¹⁾

► Répartition du capital au 04 avril 2019

- Groupe Casino
- Foncière Euris
- Public
- Groupe Generali
- Crédit Agricole
- Actions propres



Composition du Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale

Renouvellement

Le renouvellement du mandat d'Éric Le Gentil permettrait au Conseil d'Administration de continuer de bénéficier de sa vision stratégique et de la qualité de son dialogue actionnarial

Renouvellement

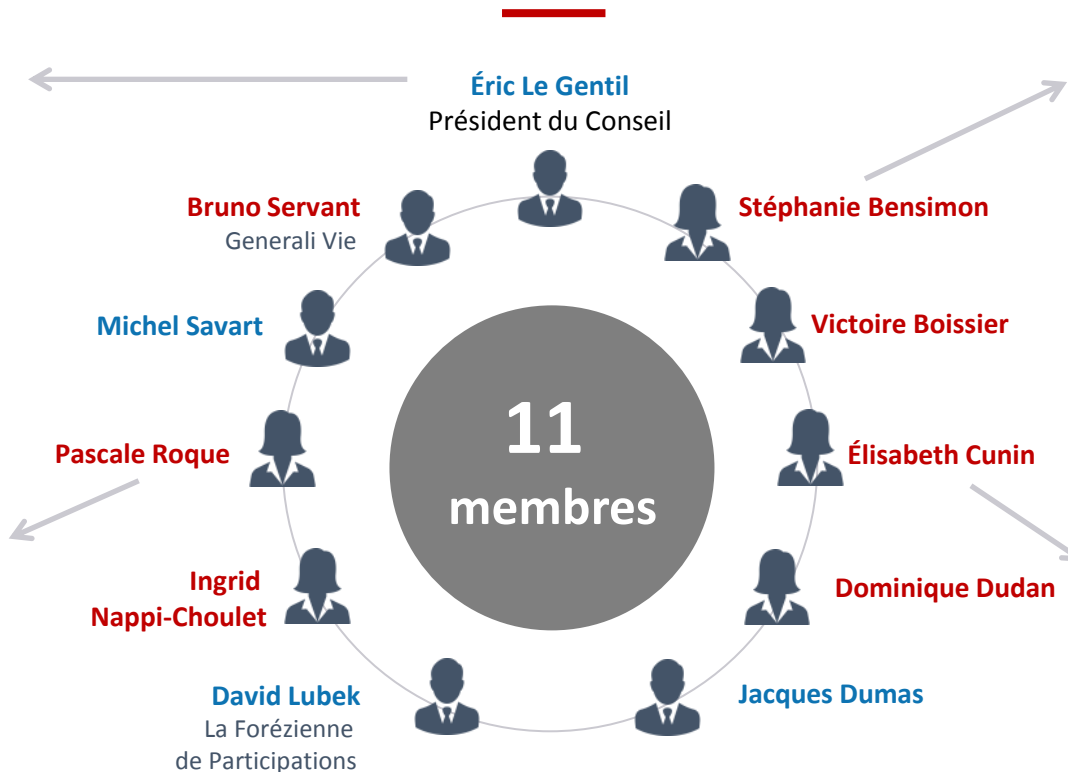
Le renouvellement de Pascale Roque permettrait au Conseil d'Administration de continuer à bénéficier d'une connaissance élargie des classes d'actifs immobiliers, une compétence déterminante à l'heure où Mercialys s'est engagée dans le développement de projets urbains mixtes et ambitionne de dépasser l'usage traditionnel des centres commerciaux

Ratification et renouvellement

La ratification de la cooptation de Stéphanie Bensimon, ainsi que son renouvellement, permettraient de consolider l'expertise du Conseil d'Administration en matière de gestion du parc immobilier, une compétence stratégique dans un contexte de renforcement des opérations relatives aux arbitrages de portefeuille au sein du secteur

Renouvellement

Le renouvellement d'Élisabeth Cunin permettrait au Conseil d'Administration de continuer à bénéficier de sa profonde connaissance du monde des enseignes et plus particulièrement de sa sensibilité aux problématiques des marques de mode, dont plusieurs font actuellement évoluer leur modèle



Administrateurs indépendants

Fonctionnement et organisation du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés

CONSEIL D'ADMINISTRATION

11 réunions en 2018
Taux de présence : 89 %

Comité d'audit, des risques et du développement durable

4 membres
Présidente
indépendante

75 % d'indépendants

4 réunions en 2018

Taux de présence : 90 %

Comité des investissements⁽¹⁾

5 membres
Présidente
indépendante

40 % d'indépendants

4 réunions en 2018

Taux de présence : 88 %

Comité des nominations et des rémunérations

5 membres
Présidente
indépendante

60 % d'indépendants

4 réunions en 2018

Taux de présence : 96 %

Directeur général invité
permanent



- Mercialis adhère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF



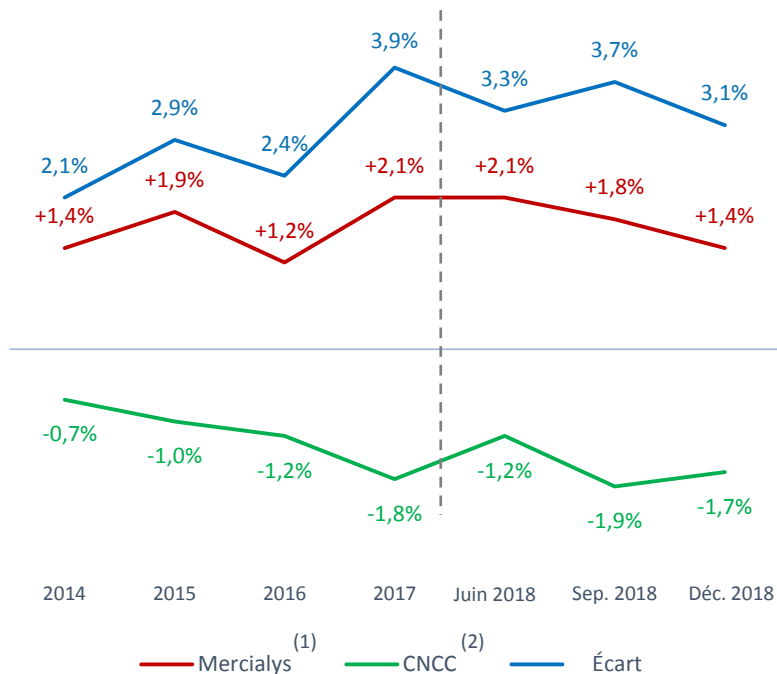
STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

Vincent Ravat
Directeur général

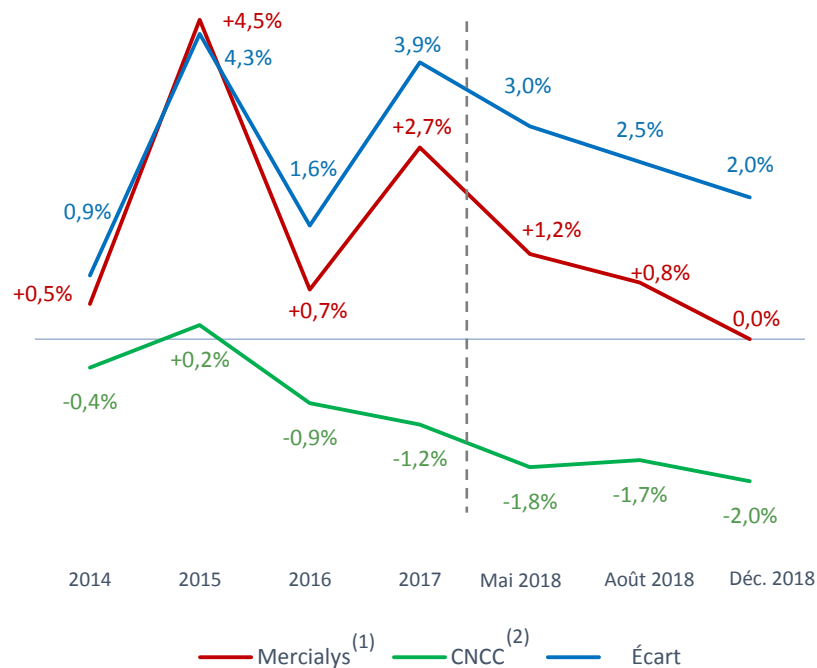
MERCIALYS

Une année de surperformance impactée au 4^{ème} trimestre par les mouvements sociaux

Évolution de la fréquentation cumulée à fin décembre 2018

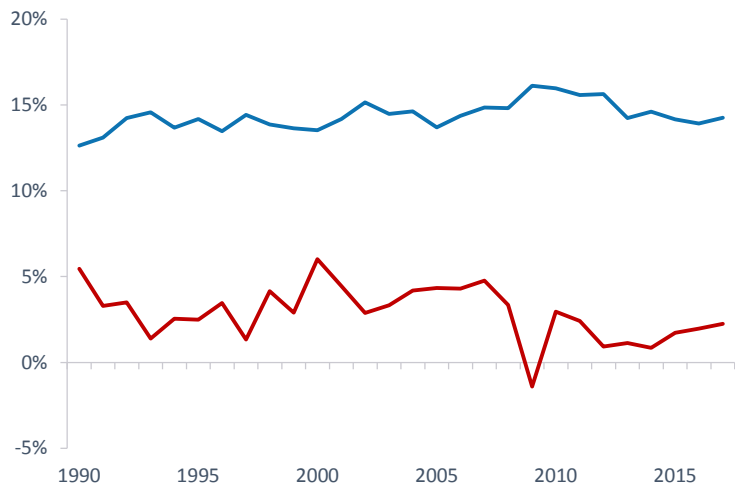


Évolution du chiffre d'affaires des commerçants cumulé à fin décembre 2018



Absence de rebond économique majeur en France en 2018, mais une consommation structurellement solide et équilibrée au fil des cycles

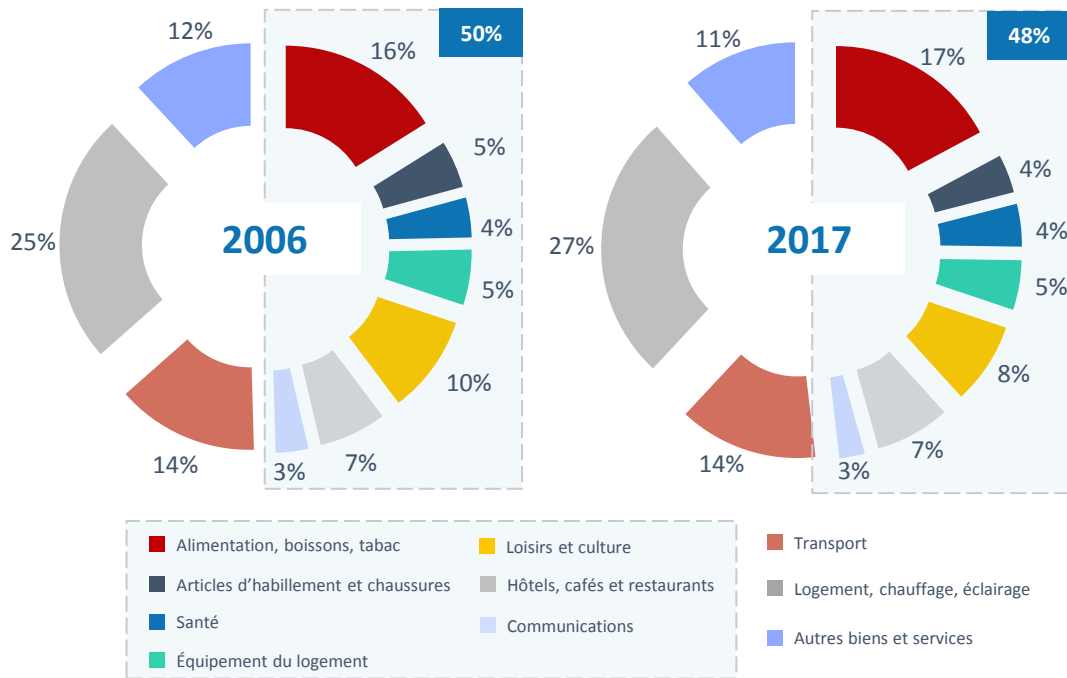
► Une augmentation régulière de la consommation des ménages et des niveaux d'épargne élevés ⁽¹⁾



— Dépense de consommation finale des ménages (% d'évolution annuelle)

— Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)

► Changement des habitudes de consommation, mais stabilité des dépenses par nature ⁽¹⁾



Part de la consommation adressée par les centres commerciaux

Une complémentarité croissante entre commerce physique et en ligne

Matrice de choix des consommateurs



Valeur perçue

- Dépenses consacrées élevées/faibles
- Impact sociétal et environnemental

VS

Effort perçu

- Temps consacré élevé/faible
- Gratification immédiate/non immédiate

Les acheteurs sont intrinsèquement omni-canaux

► Le magasin physique reste le canal largement privilégié par les consommateurs⁽¹⁾

- 65% des français préfèrent acheter leurs produits, quelle que soit leur catégorie, en magasin, tout particulièrement les dernières générations⁽¹⁾
- Le “showrooming” reste marginal en France, représentant 5% du trafic total⁽¹⁾
- 38% des acheteurs en ligne recourent au click & collect, 1/3 de ces acquisitions générant des achats complémentaires en point de vente physique lors du retrait des produits⁽²⁾

► Les enseignes omni-canales bénéficient d'une «prime émotionnelle» sur les acteurs totalement dématérialisés, grâce au contact physique qu'elles entretiennent avec les clients⁽³⁾

- 83% des consommateurs européens déclarent préférer voir et toucher les produits avant de les acheter⁽⁴⁾
- 79% aiment les essayer avant de les acquérir et 62% souhaitent être conseillés par des vendeurs en magasin⁽⁴⁾
- 24% des consommateurs renvoient les produits qu'ils ont achetés en ligne car ils en sont insatisfaits⁽⁵⁾

Les actifs de Mercialys conçus pour maximiser la valeur pour les consommateurs



Valeur maximale

► L'essentiel des besoins des consommateurs

- 100% des enseignes leaders en chiffre d'affaires en France présentes dans nos centres⁽¹⁾
- 80% des produits les plus vendus en France présents dans nos centres⁽²⁾

► Des prix compétitifs

- Des marques et des prix adaptés aux caractéristiques des zones de chalandise, avec l'accent mis sur l'accessibilité

► Des interactions sociales et un parcours d'achat omni-canal

- 845 animations et événements marketing
- 442 associations accueillies
- 5 services « phygitaux » principaux offerts aux enseignes (disponibilité en magasin, réservation en ligne des produits, prise de rendez-vous en ligne, click & collect, drive): 2 340 services référencés sur le patrimoine



Effort minimal

► Des centres misant sur l'efficacité de l'acte d'achat

- Accessibles en moins de 20 minutes en voiture⁽³⁾
- Parking facile
- 36 minutes de temps de visite moyen, 58 fois par an
- 4,4 boutiques visitées par client par visite en moyenne
- Facilité à échanger les produits sans frais

Projet phare 2018



5 axes de développement pour augmenter encore l'attractivité des sites

35 chantiers permettant de consolider l'ancrage local des centres et d'adresser toujours mieux les 3 besoins fondamentaux des consommateurs



1 - De gérant d'actifs à plateforme de commerce et de services

Objectif: élargir la gamme de services à valeur ajoutée proposés par Mercialys à ses enseignes et clients finaux

Se sentir comme
à la maison



*Projet de théâtralisation
des centres commerciaux
(Studio Poulanges)*



S'occuper
de soi

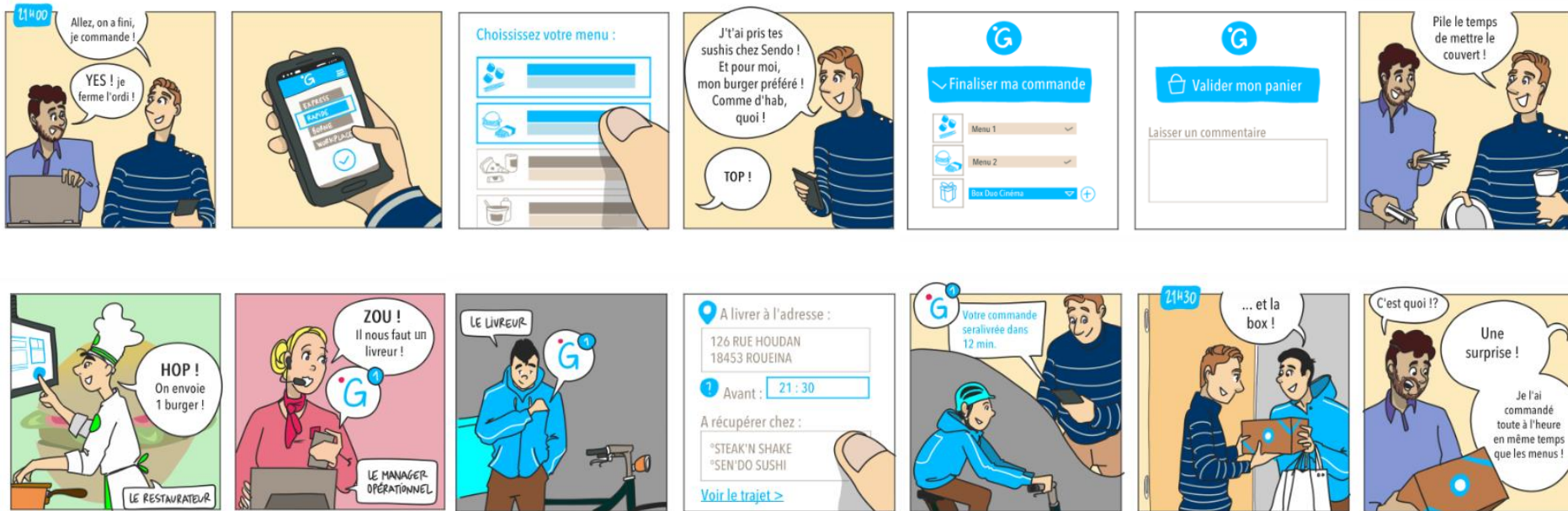


*Projet d'installation
de points-beauté*



2 - De bailleur et gestionnaire à acteur du dernier kilomètre

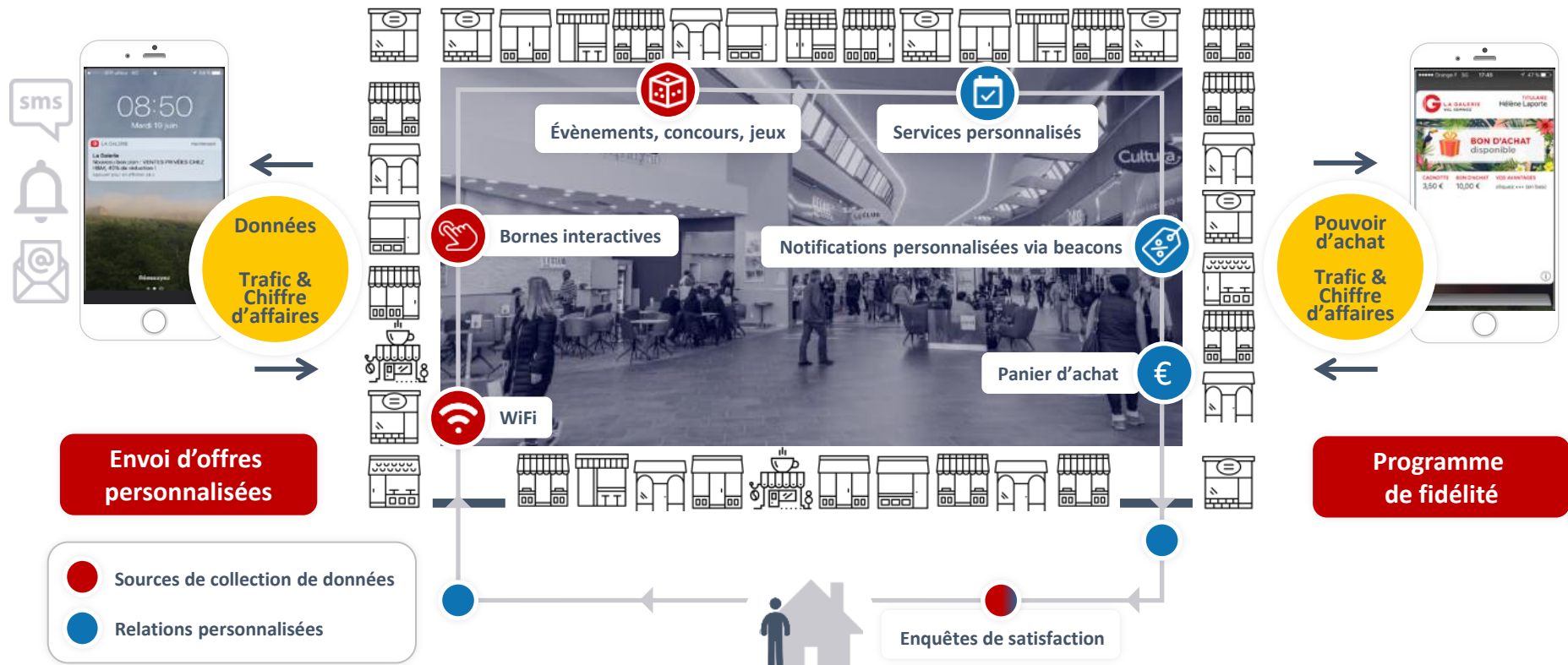
Objectif: capitaliser sur la localisation et l'offre des centres commerciaux de Mercialys



Une première étape vers un service complet de logistique locale

3 - De la connaissance à la personnalisation de la relation client

Objectif: Disposer d'une base de données qualifiée de 1 million de clients



4 - De promoteur du consommer plus à acteur du consommer mieux

Objectif: consolider notre ancrage local et notre place au sein des communautés

Une consommation
responsable

*"La fermette", des espaces dédiés
proposés aux producteurs locaux et
mettant l'accent sur les circuits courts*



Vous partagez

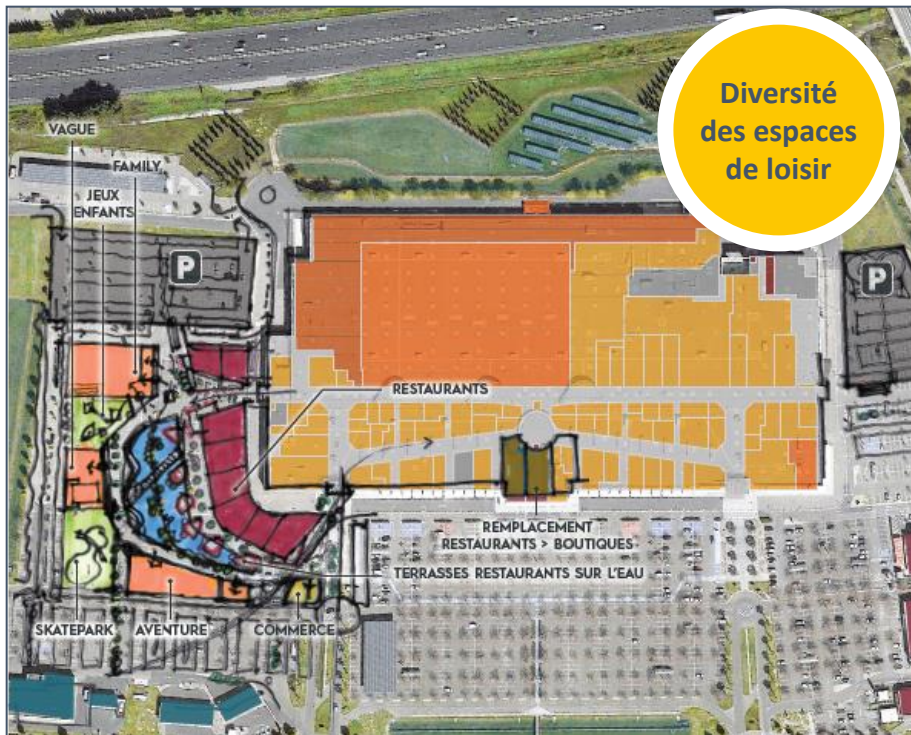
*Discussions en cours pour
développer un service quotidien
de covoiturage à destination des
employés des centres
commerciaux de Mercialys*

*Étude de l'extension du
partenariat avec **Blablacar***

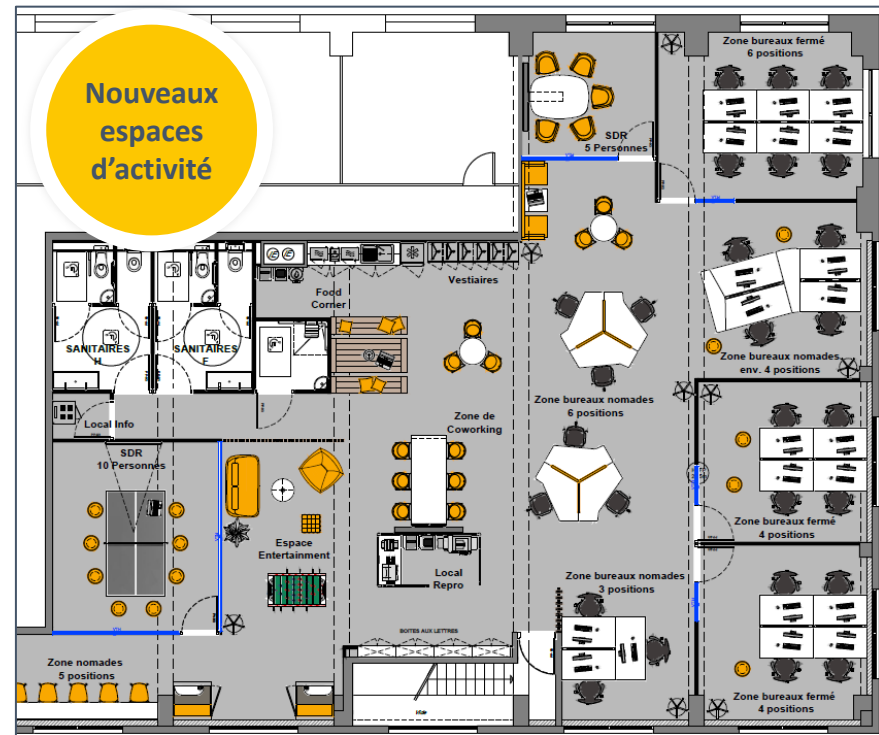


5 - De la mono-fonctionnalité au multi-usage

Objectif: renforcer encore des actifs puissants en y intégrant de la mixité fonctionnelle



Plan d'une nouvelle offre loisirs sur le site de Nîmes



Plan d'une nouvelle offre de coworking sur le site d'Angers

Un nouveau paradigme dans la gestion du portefeuille

Discipline financière accrue et sélectivité des investissements

1

Cristallisation de la valeur via les cessions réalisées en 2018, mais globalement moins d'appétit des investisseurs pour les actifs d'immobilier commercial

2

Engagement à assurer une création de valeur actionnariale pérenne et générer des rendements attractifs tout en maintenant le profil de risque de la Société

3

Capitalisation sur le savoir-faire de Mercialys en termes de gestion d'actifs et de partenariats

Cessions complémentaires et poursuite de la rationalisation de la base d'actifs

► 3 sites cédés en 2018 et février 2019 pour 33,7 M€ droits inclus

- Saint-Paul, Lannion, Gap
- Des prix de cession conformes à la valorisation du portefeuille (+3% en moyenne au-dessus des valeurs d'expertise)

► Poursuite de la stratégie d'optimisation du portefeuille

- Recentrage sur les régions françaises les plus dynamiques, sur les actifs présentant une taille critique, et sur les sites disposant d'un potentiel de développement résiduel
- Identification d'environ 200 M€ d'actifs à céder

Sélectivité accrue dans les développements et étude de nouvelles opportunités

► Revue de chaque projet sur la base de sa capacité à contribuer à mieux répondre aux 3 besoins fondamentaux des consommateurs

- Recentrage exclusif sur les projets portant sur des sites à la commercialité prouvée et localisés au sein de zones de chalandise dynamiques
- Rehaussement de l'objectif de rendement

► Recherche de nouveaux leviers de développement

- Schémas alternatifs d'investissement
- Sources alternatives de revenus

Recentrage des investissements avec un portefeuille de projets ramené à 568 M€ à fin 2018

► Grande sélectivité lors des projets de développements:

- ─ Pipeline réduit de **257 M€** vs fin juin 2018, dont **79,5 M€** de projets livrés en 2018 et **177,5 M€** de projets abandonnés
- ─ Investissements limités à **12,1 M€** en 2019, à ce stade, avec la capacité d'engager **23,9 M€** d'investissements complémentaires sur le site d'Aix-Marseille Plan de Campagne, suivant l'évolution du plan de cession d'actifs

► Un pipeline profond et flexible:

- ─ Des projet identifiés pour **30** actifs sur les **55⁽¹⁾** constituant le portefeuille de Mercialys à fin 2018
- ─ Capacité à **accélérer ou ralentir** chaque projet sur la base des évolutions des besoins des zones de chalandise et des opportunités d'activité identifiées
- ─ **Seuls les projets engagés** sont financièrement contraignant

(en millions d'euros)	Investissement total	Investissement restant à engager	Loyers nets prévisionnels	Rendement net cible	Date de livraison
PROJETS ENGAGÉS	12,1	11,7	0,9	7,1%	2019
Le Port	12,1	11,7	0,9	7,1%	2019
Village de restauration	0,8	0,4	-	-	-
Retail Park	11,3	11,3	-	-	-
PROJETS MAÎTRISÉS	207,3	207,0	10,4⁽²⁾	6,7%⁽²⁾	2020 / 2022
Restructurations et requalifications	66,2	65,9	4,4	6,7%	2020 / 2021
dont Aix-Marseille Plan de Campagne (transformation)	10,4	10,4	-	-	-
Extensions and retail parks	88,9	88,9	6,0	6,7%	2020 / 2022
dont Aix-Marseille Plan de Campagne (extension phase 1)	13,5	13,5	-	-	-
Projets mixtes de centre-ville	52,2	52,2	na	na	2021 / 2022
PROJETS IDENTIFIÉS	348,3	348,2	21,6⁽²⁾	7,0%⁽²⁾	2022 / 2025
TOTAL PROJETS	567,7	566,9	32,9⁽²⁾	6,9%⁽²⁾	2019 / 2025

ENGAGÉS

Projets totalement sécurisés au regard de la maîtrise foncière, de la programmation et des autorisations d'urbanisme afférentes

MAÎTRISÉS

Projets maîtrisés du point de vue du foncier, présentant des points à finaliser au regard de l'urbanisme réglementaire (constructibilité), de la programmation ou des autorisations administratives

IDENTIFIÉS

Projets en cours de structuration, en phase d'émergence

(1) 54 pro forma de la cession du site de Gap conclue en février 2019, auxquels s'ajoutent 6 actifs diffus

(2) Hors impact des projets mixtes de centre-ville pour 85 M€ d'investissements, pouvant également générer des marges de promotion immobilière

Aix-Marseille Plan de Campagne – L'exemple d'un projet complet

50,9 M€ d'investissements

Rendement net cible: >7.0%

Livraison: 2020 à 2022



Mandelieu – Une nouvelle promenade urbaine

12,2 M€ d'investissements

Rendement net cible: >7.0%

Livraison: 2022



Sainte-Marie – Une destination internationale

101,6 M€ d'investissements

Rendement net cible: >7.0%

Livraison: 2022



Saint-Denis – Un projet mixte de centre-ville

6,3 M€ d'investissements

TRI cible: >8,0%

Livraison: 2022





RÉSULTATS FINANCIERS ET EXTRA-FINANCIERS

Elizabeth Blaise

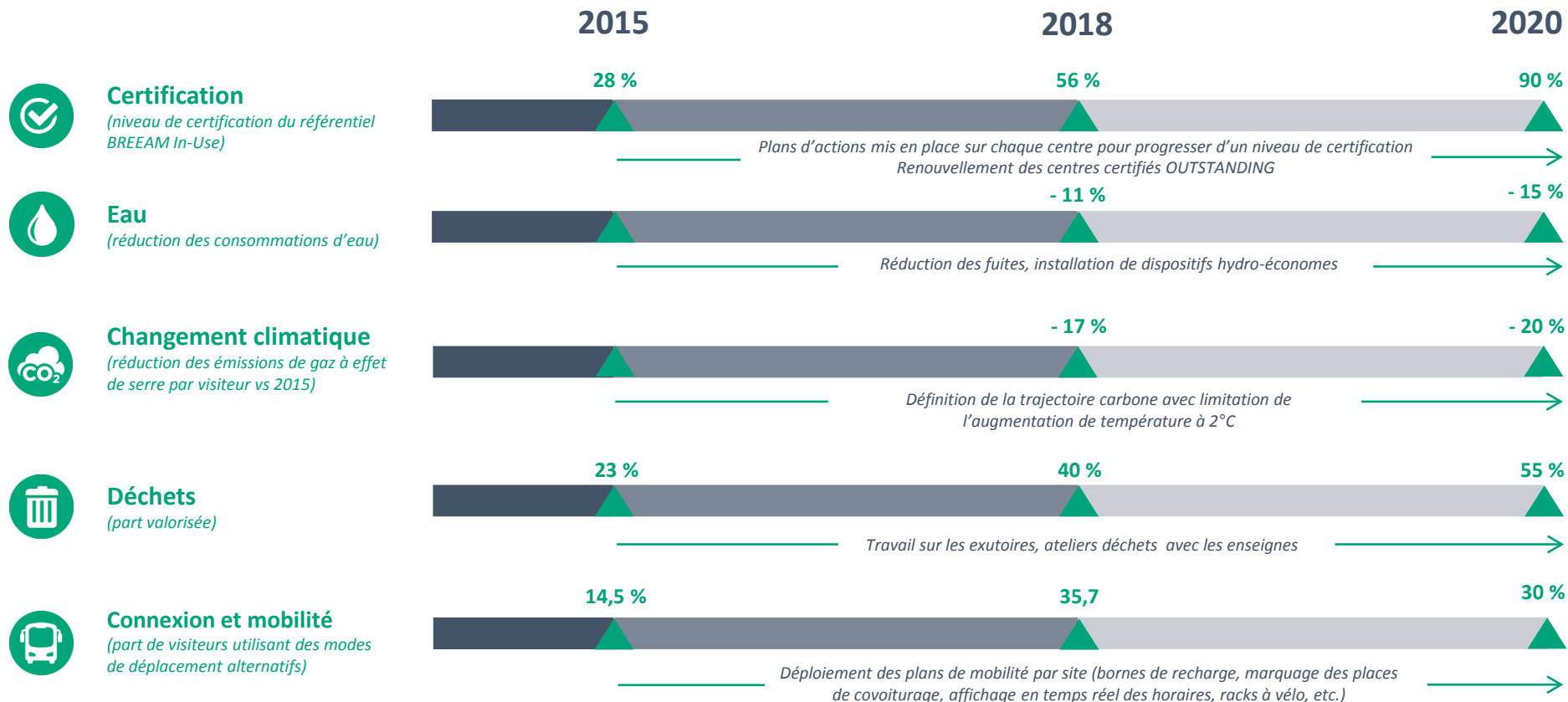
Directrice général déléguée et
Directrice administrative et financière

MERCIALYS

Une performance extra-financière reconnue dans la durée

	 GRESB									
2015	-	-	Note non comparable Membre de l'indice Gaïa	Note: 47/100	-	Note: A	Note: D+	79 ^{ème} au sein du SBF 120	BPR Gold award	10 ^{ème} au sein du SBF 120
2016	Note: 64/100	-	Note: 73/100 Membre de l'indice Gaïa	Note: 47/100 (pas de revue en 2016)	Note: 39/100 ⁽¹⁾	Note: A	Note: D+	83 ^{ème} au sein du SBF 120	BPR Gold Award	6 ^{ème} au sein du SBF 120
2017	Note: 84/100 Obtention du statut Green Star	Note: A-	Note: 79/100 Membre de l'indice Gaïa	Note: 51/100	Note: 67/100 ⁽¹⁾	Note: A	Note: C-	3 ^{ème} au sein du SBF 120 Prix de la meilleure progression de l'année	BPR Gold Award sBPR Gold Award	12 ^{ème} au sein du SBF 120
2018	Note: 87/100 Statut Green Star	Note: A Intégration de la A List	Note: 82/100 Membre de l'indice Gaïa	Note: 51/100 (pas de revue en 2018)	Note: 67/100 ⁽¹⁾ (pas de revue en 2018)	Note: BBB	Note: B- Obtention du statut Prime	1 ^{ère} au sein du SBF 120 Grand prix toutes catégories	BPR Gold Award sBPR Gold Award	4 ^{ème} au sein du SBF 120

S'appuyant sur des réalisations opérationnelles tangibles en matière de RSE



Mercialys, une entreprise responsable



100% des baux signés
intégrant une annexe
environnementale



47% du patrimoine équipé
de bornes de recharge pour
véhicules électriques



63% des centres ayant fait
l'objet d'une enquête de
satisfaction des locataires



435 associations accueillies



**1 474 offres d'emplois proposées sur les
centres lors des forums de l'emploi 2018**

Trajectoire carbone de la Société

SCOPES 1 & 2

2030

- Diminution des émissions de **47%**

2050

- Diminution des émissions de **80%**

SCOPE 3

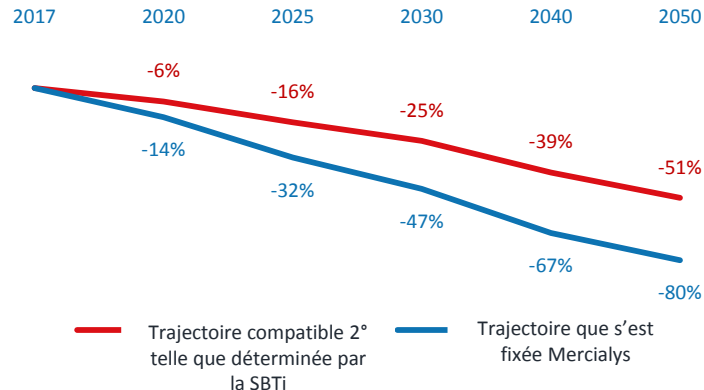
2030

- Consommation d'énergie des locataires: diminution des émissions de **47%**

2050

- Consommation d'énergie des locataires: diminution des émissions de **80%**

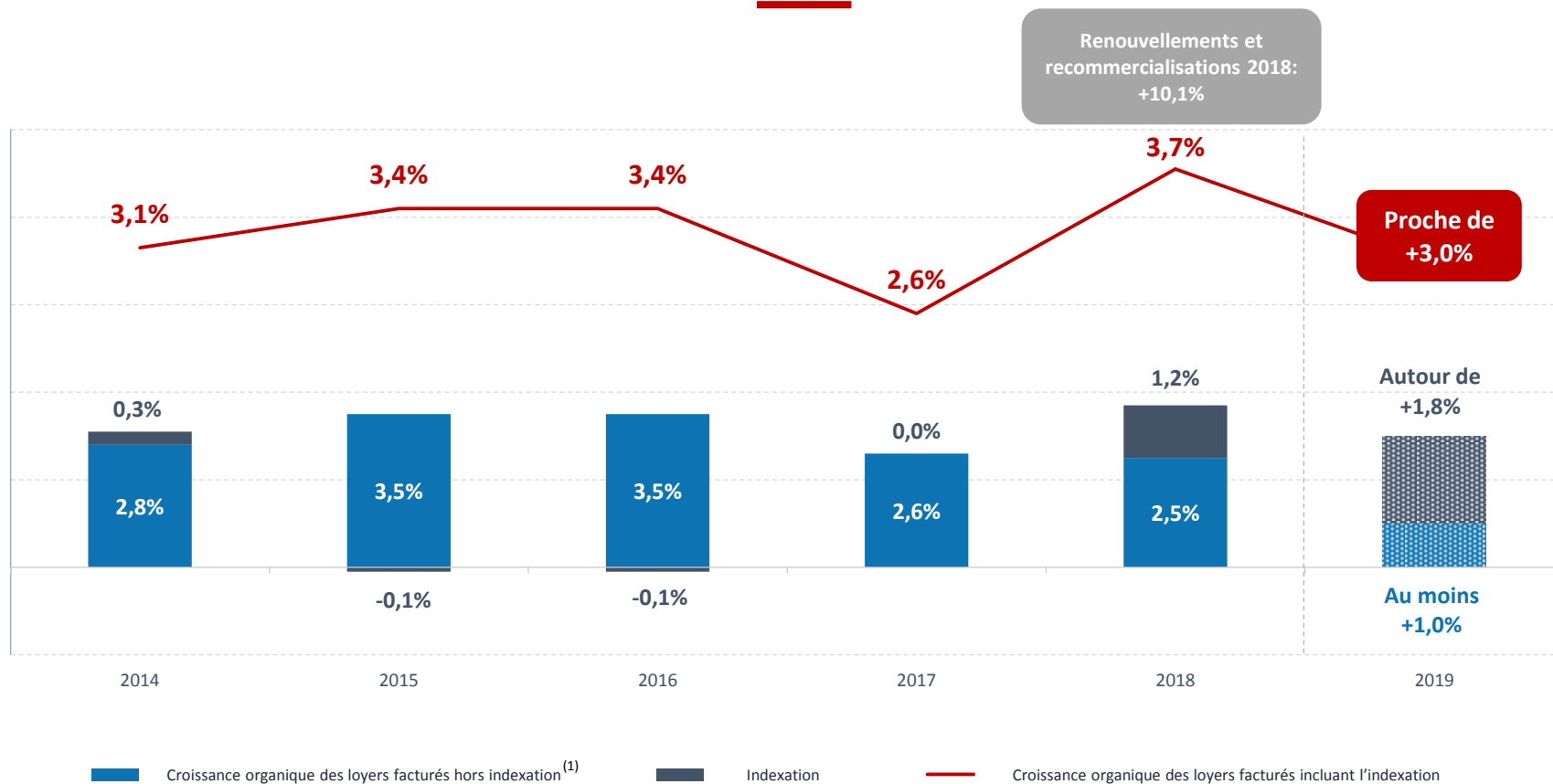
Trajectoire carbone de l'exploitation des centres (scopes 1 & 2)



- Déplacements des visiteurs et locataires: diminution des émissions de **32%**

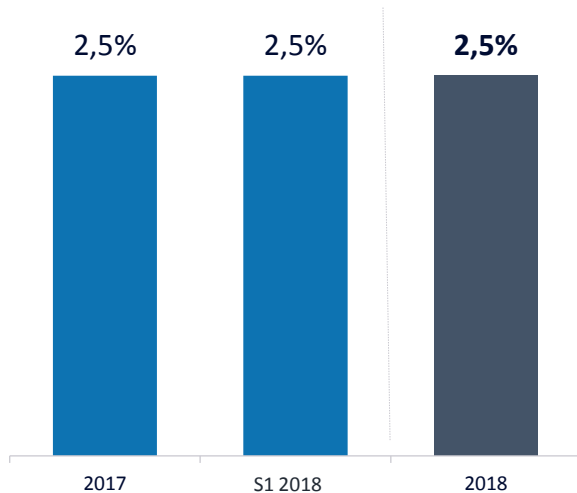
- Déplacements des visiteurs et locataires: diminution des émissions de **63%**

Une croissance organique qui continue de bénéficier des dynamiques de recommercialisation

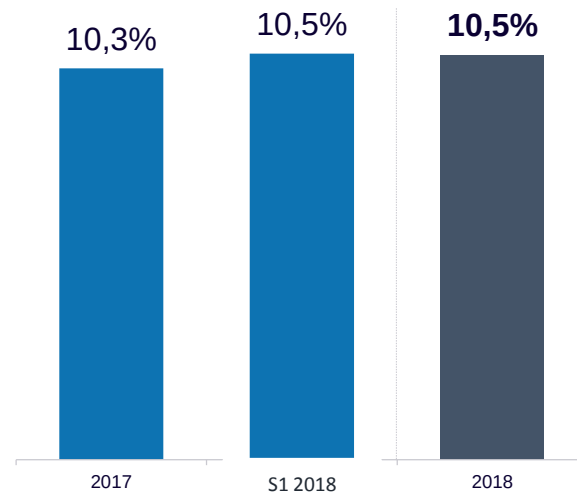


Taux de vacance et taux d'effort stables

Evolution du taux de vacance financière courante⁽¹⁾



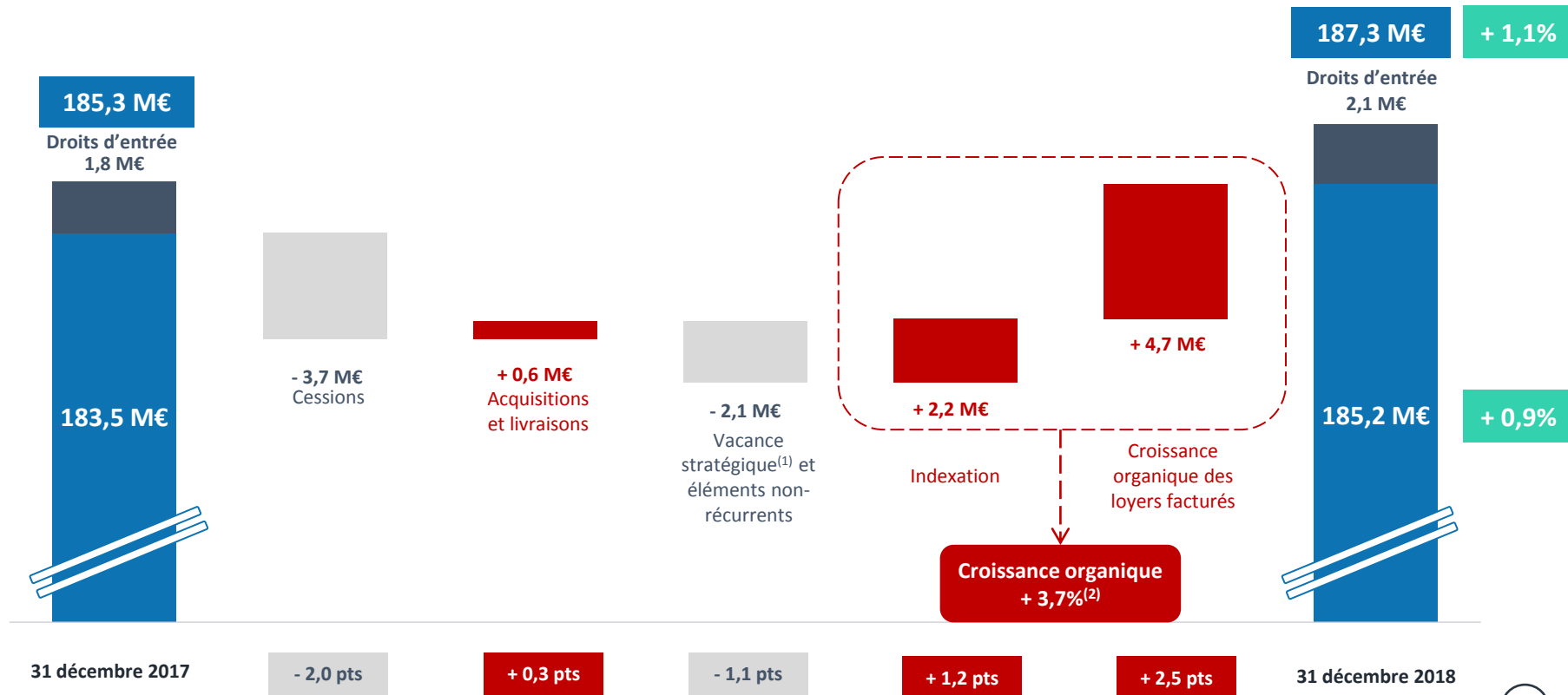
Evolution du taux d'effort



(loyer + charges y compris fonds marketing + travaux refacturés payés par les commerçants TTC) / chiffre d'affaires TTC
Hors grandes surfaces alimentaires

Revenus locatifs

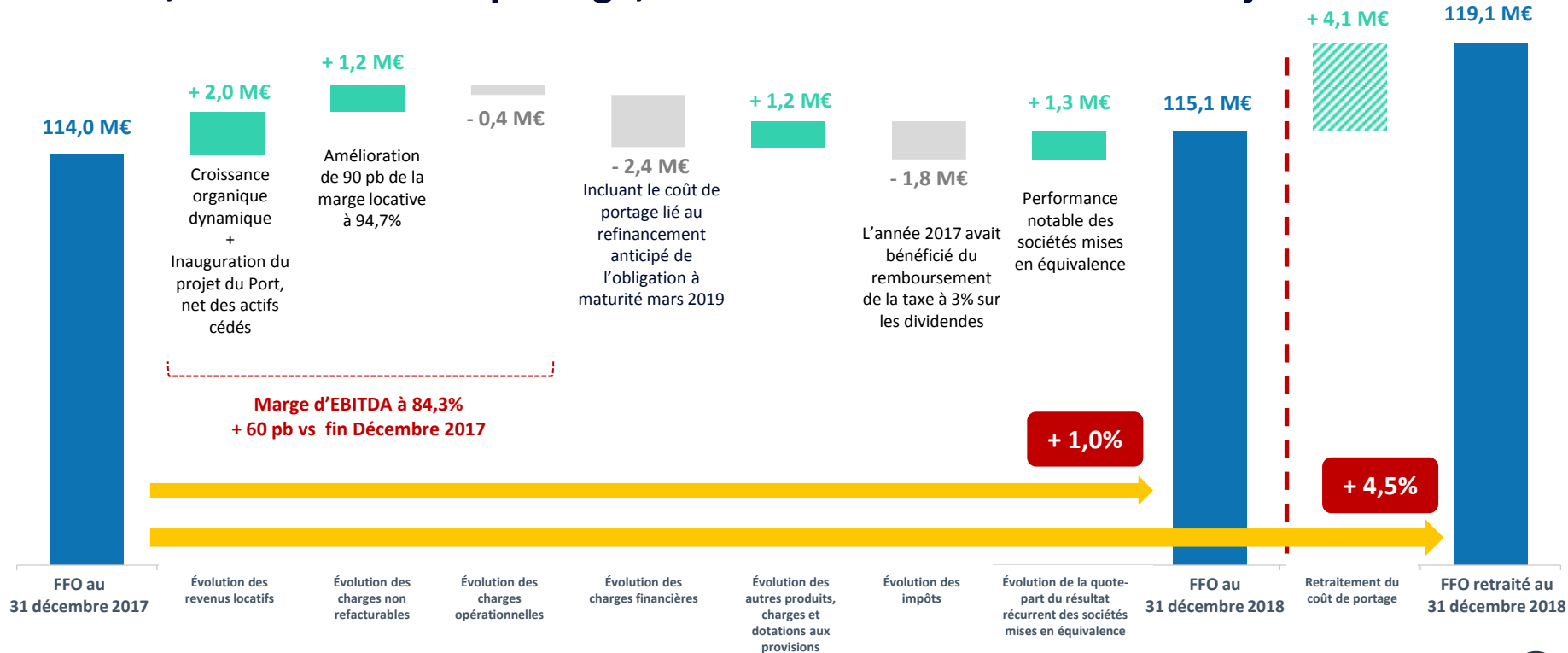
Croissance organique supérieure aux objectifs 2018



Résultat récurrent (FFO)

+1,0 % incluant le coût de portage

+4,5% hors coût de portage, sensiblement au-dessus des objectifs 2018



Résultat net part du Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat récurrent (FFO)	115 060	113 969
Dotations aux amortissements	-37 016	-34 822
Autres produits et charges opérationnels	4 780	7 416
Inefficacité des couvertures / risque de défaillance bancaire	-387	-1 607
Intérêts ne donnant pas le contrôle et sociétés mises en équivalence : plus-values, amortissements et dépréciations	-1 585	1 711
Résultat net part du Groupe	80 851	86 667

- L'évolution du résultat net part du groupe est essentiellement liée à l'augmentation des amortissements du fait des investissements réalisés en 2017 et 2018, et à celle des autres produits et charges opérationnels
- Plus-values nettes consolidées: 6,3 M€
- Plus-values nettes sociales: 8,8 M€ (distribuable à 60% au sens du statut SIIC)

Un profil financier solide

Un coût de financement optimisé

▮ Dette nette: **1 478,2 M€** incluant

▮ 1 679,7 M€ de dette obligataire, dont 479,7 M€ remboursés fin mars 2019

▮ 183,0 M€ de billets de trésorerie

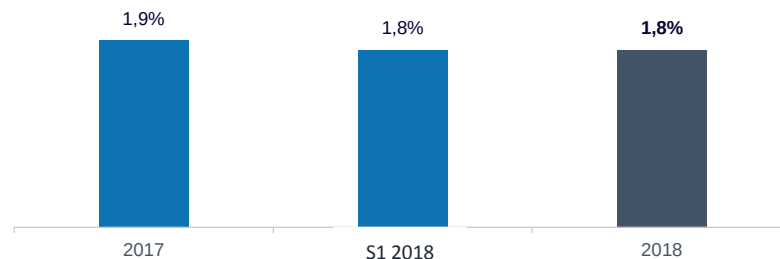
▮ Lignes de crédit non tirées: **410 M€**

▮ Notation Standard & Poor's: **BBB / perspective stable**

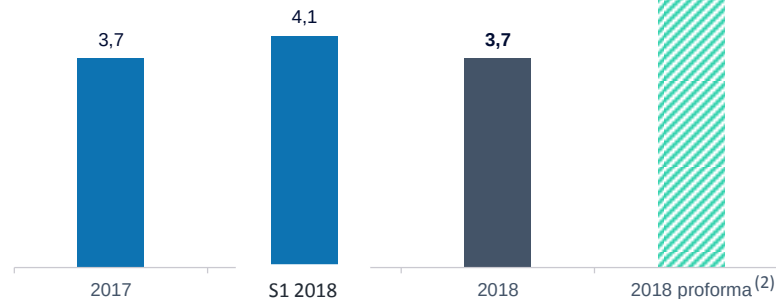


Depuis le remboursement de la ligne obligataire à maturité mars 2019, Mercialys bénéficie, toutes choses égales par ailleurs, d'une réduction de charges financières qui se poursuivra en base annuelle en 2020

Évolution du coût de la dette tirée ⁽¹⁾



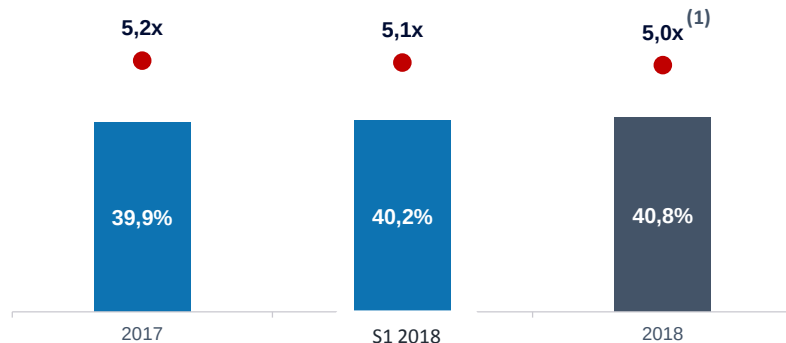
Évolution de la maturité de la dette tirée ⁽¹⁾ (en années)



Un profil financier solide

Un niveau d'endettement maîtrisé

Évolution des ratio LTV (hors droits) et ICR

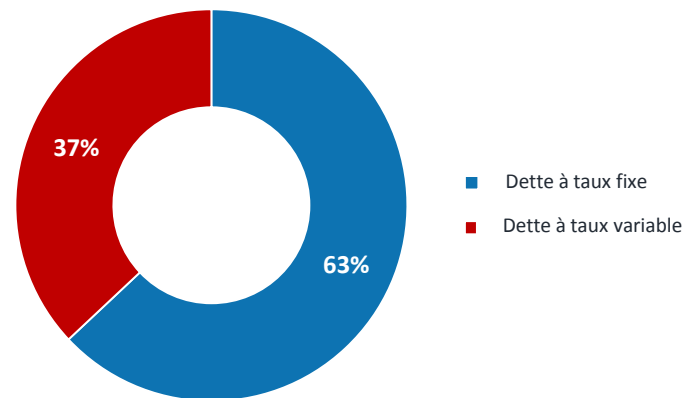


Évolution du ratio dette nette / EBITDA



Exposition de la dette aux taux fixe et variable

(dont billets de trésorerie)



Évolution de la valeur du portefeuille d'actifs

3 557 M€ hors droits, + 1,2% sur 12 mois, - 0,4% sur 6 mois

► + 0,4% à périmètre constant sur 12 mois⁽¹⁾, dont:

+ 0,6% liés aux investissements de la période, + 19,7 M€

+ 1,3% d'effet loyers, + 46,4 M€

- 1,5% d'effet taux, - 50,7 M€

Taux de rendement moyen	12/2017	06/2018	12/2018
	5,13%	5,07%	5,10%

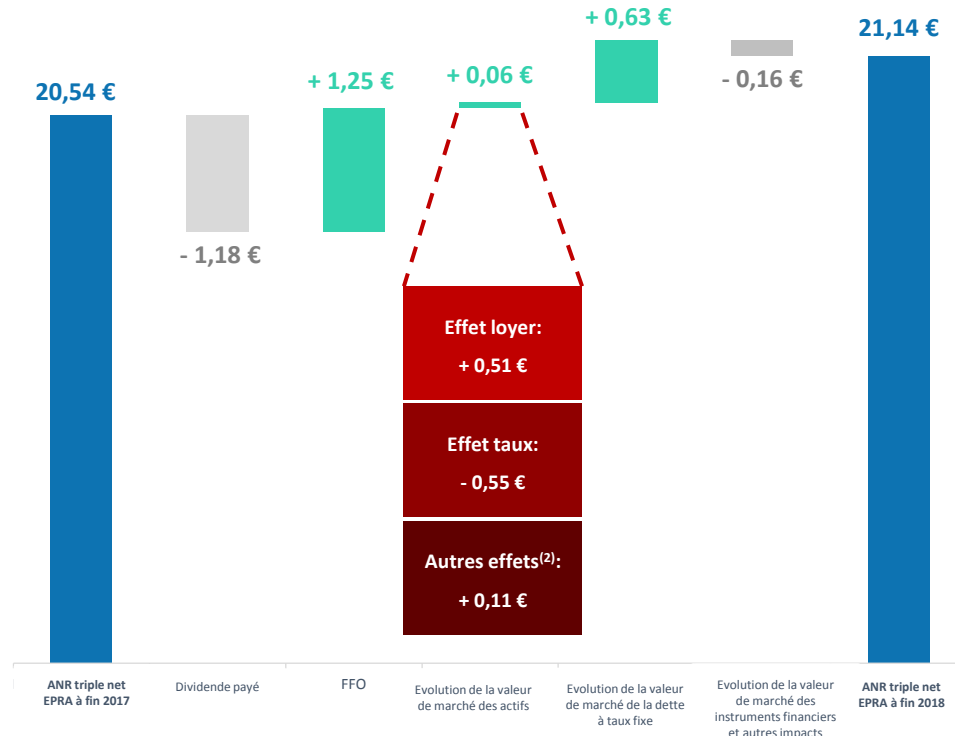
► La compression de 3 pb du taux de rendement à fin 2018 versus fin 2017 est essentiellement due à:

- un effet mix lié aux changements de périmètre
- une contribution positive des investissements réalisés sur la période (requalification d'espace d'hypermarchés et paiements résiduels sur les redéveloppements livrés fin 2017 en particulier), qui viennent augmenter la valeur des actifs en redéveloppement sans impacter les loyers, abaissant mécaniquement le taux facial

► À périmètre constant et hors effet des investissements, l'impact de la hausse des taux d'expertise sur certaines catégories d'actifs représente 8 pb sur le taux moyen du patrimoine, résultant en une baisse de 51 M€ de la valeur du portefeuille, qui se reflète dans l'évolution de l'ANR

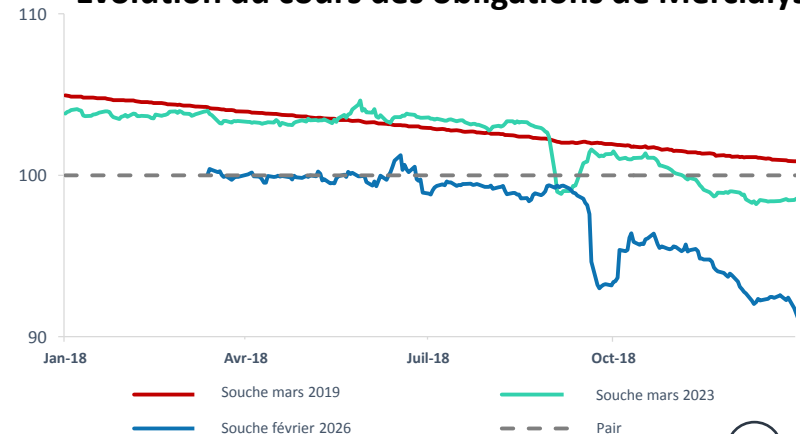
Évolution de l'ANR triple net par action⁽¹⁾

21,14 € par action, + 2,9% sur 12 mois, + 1,6% sur 6 mois



► L'ANR triple net EPRA à fin 2018 progresse de + 2,9% sur 12 mois à 21,14 € par action, bénéficiant de la contribution positive de la mise en valeur de marché de la dette à taux fixe de Mercialys, les souches 2023 et 2026 traitant sous le pair. L'ANR simple net EPRA à fin 2018 reste stable sur 12 mois à 20,86 € par action

Évolution du cours des obligations de Mercialys



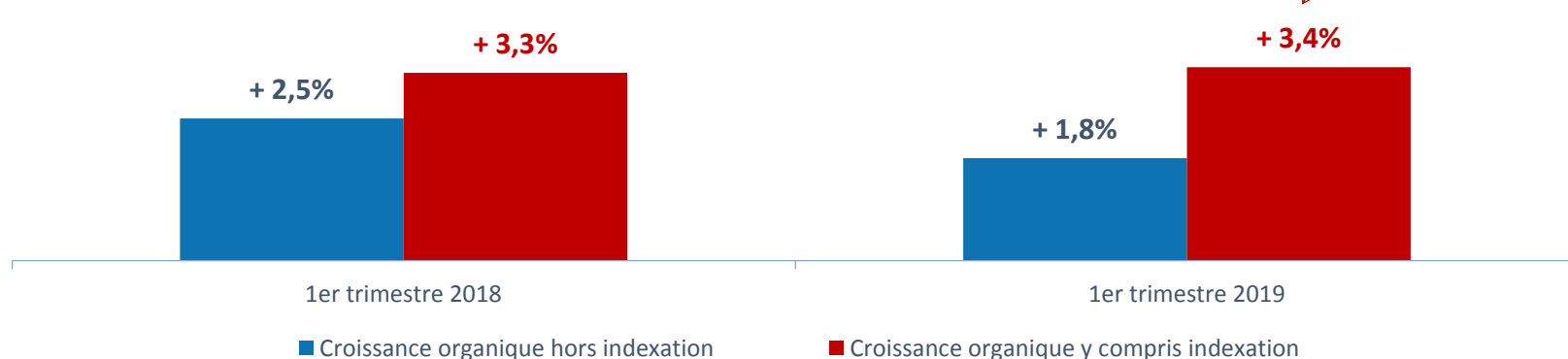
(1) Calculé sur le nombre d'actions moyen dilué, conformément aux préconisations de l'EPRA

(2) Incluant l'impact des réévaluations des actifs hors périmètre organique et des sociétés mises en équivalence, des capex de maintenance et des plus-values sur cessions d'actifs

Une début d'année 2019 dynamique

+ 3,4% de croissance organique au 1^{er} trimestre 2019

(en milliers d'euros)	Cumulé à fin mars 2018	Cumulé à fin mars 2019	Var. à périmètre courant (%)	Var. à périmètre constant (%)
Loyers facturés	45 174	46 312	+ 2,5%	+ 3,4%
Droits d'entrée	387	820	n.a.	
Revenus locatifs	45 560	47 132	+ 3,5%	





RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Élisabeth Cunin

Présidente du Comité des nominations
et des rémunérations

Administratrice indépendante

MERCIALYS

Structure de la rémunération du Président-Directeur général et du Directeur général délégué au titre de l'exercice 2018

■ En 2018, la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux comprend les éléments suivants :

☒ une rémunération fixe

☒ une rémunération variable annuelle basée sur des objectifs quantitatifs (80%) et sur des objectifs managériaux (20%)

☒ une rémunération variable long terme

- en 2018, afin d'associer le Président-Directeur général et le Directeur général délégué à la performance actionnariale de l'entreprise, il a été décidé de poursuivre le dispositif d'**attribution gratuite d'actions** mis en place en 2017 (sous conditions de performances de l'entreprise et de présence des mandataires)

Les modalités de détermination de ces éléments de rémunération sont arrêtées chaque année par le Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations

Éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Éric Le Gentil en sa qualité de Président-Directeur général au titre de l'exercice 2018

Éléments de rémunération	Rémunération 2017	Rémunération 2018 soumise au vote
Rémunération fixe	450 000 €	450 000 €
Rémunération variable annuelle	344 250 €	504 630 €
Rémunération variable long terme	182 812 € ⁽¹⁾	70 313 € ⁽²⁾
Rémunération exceptionnelle	150 000 €	112 500 € ⁽³⁾
Jetons de présence	50 000 €	50 000 €
Avantages de toute nature	14 301 €	14 823 €
Sous - Total	1 191 363 €	1 202 266 €
Actions gratuites - valorisation comptable (attribuables le 27 avril 2020, sous conditions de performances et de présence dans les effectifs)	97 116 €	268 549 € ⁽⁴⁾
TOTAL	1 288 479 €	1 470 815 €

- (1) Au titre du LTI 2015, Monsieur Éric Le Gentil a acquis 6 400 actions, correspondant à 105 K€, soit un montant supérieur à l'obligation fixée par le Conseil d'administration (66 K€)
- (2) Au titre du LTI 2016, Monsieur Éric Le Gentil percevra la somme de 70 313 €, sous réserve de l'approbation de la 4^{ème} résolution. Il a l'obligation de réinvestir **50 % du bonus acquis** après cotisations sociales et impôt sur le revenu au taux marginal maximal en actions Mercialys, à conserver jusqu'à la fin de son mandat
- (3) Sous réserve de **l'approbation des 8^e et 10^e résolutions**, Monsieur Éric Le Gentil percevra une rémunération exceptionnelle intégralement prise en charge par la société Casino, Guichard-Perrachon (7^e résolution), dans le cadre du processus de cession de tout ou partie de la participation de cette dernière dans le capital de Mercialys. Ce processus a constitué une circonstance particulière importante pour Mercialys qui a nécessité une grande implication du Président-Directeur général durant l'exercice 2018
- (4) Attribution gratuite de **19 269 actions** par le Conseil d'administration du 27 avril 2017, soumise à des conditions de performance, période d'acquisition de 3 ans (soit présence au 27 avril 2020), obligation de conservation de 2 ans et conservation de 50% des actions acquises jusqu'à la fin du mandat, et attribution gratuite de **21 673 actions** par le Conseil d'administration du 26 avril 2018, soumise aux mêmes conditions que le plan précédent (soit présence au 26 avril 2021 et conditions de performance). La valorisation potentielle de ces 2 plans s'élève à la somme de 268 549 € (soit 97 116 € pour le plan de 2017 et 171 433 € pour le plan de 2018)

Éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Vincent Ravat en sa qualité de Directeur général délégué au titre de l'exercice 2018

Éléments de rémunération	Rémunération 2017	Rémunération 2018 soumise au vote
Rémunération fixe	300 000 €	300 000 €
Rémunération variable annuelle	172 800 €	187 440 €
Rémunération exceptionnelle	-	75 000 € ⁽¹⁾
Avantages de toute nature	13 337 €	13 347 €
Sous - Total	486 137 €	575 787 €
Actions gratuites - valorisation comptable (attribuables le 27 avril 2020, sous conditions de performances et de présence dans les effectifs)	43 163 €	119 360 € ⁽²⁾
TOTAL	529 300 €	695 147 €

La rémunération présentée comprend l'ensemble de la rémunération perçue par Monsieur Vincent Ravat. Pour rappel :

- **2/3 de sa rémunération est versée par Mercialys SA**, au titre de ses fonctions de Directeur général délégué
 - **1/3 de sa rémunération est versée par Mercialys Gestion**, au titre de ses fonctions de Directeur en charge de l'exploitation, de la commercialisation et du marketing
- Le vote soumis à la présente Assemblée porte uniquement sur sa rémunération en qualité de mandataire social

- (1) Sous réserve de l'**approbation des 9^e et 11^e résolutions**, Monsieur Vincent Ravat percevra une rémunération exceptionnelle intégralement prise en charge par la société Casino, Guichard-Perrachon (7^{ème} résolution), dans le cadre du processus de cession de tout ou partie de la participation de cette dernière dans le capital de Mercialys. Ce processus a constitué une circonstance particulière importante pour Mercialys qui a nécessité une grande implication du Directeur général délégué durant l'exercice 2018
- (2) Attribution gratuite de **8 564 actions** par le Conseil d'administration du 27 avril 2017, soumise à des conditions de performance, période d'acquisition de 3 ans (soit présence au 27 avril 2020), obligation de conservation de 2 ans et conservation de 50% des actions acquises jusqu'à la fin du mandat, et attribution gratuite de **9 633 actions** par le Conseil d'administration du 26 avril 2018, soumises aux mêmes conditions que le plan précédent (soit présence au 26 avril 2021 et conditions de performance). La valorisation potentielle de ces 2 plans s'élève à la somme de 119 360 € (soit 43 163 € pour le plan de 2017 et 76 197 € pour le plan de 2018)

Politique de rémunération 2019 du Président du Conseil d'administration

Rémunération du Président du Conseil d'administration

- ▶ Établie sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, après analyse d'études de benchmark et **prise en compte des missions confiées au Président du Conseil d'administration en dehors des attributions générales prévues par la loi**, à savoir :
 - relations avec les principaux actionnaires ainsi qu'avec les principaux partenaires financiers et/ou industriels
 - participation à l'élaboration de la stratégie et suivi de sa mise en œuvre
 - interface entre le Conseil d'administration et la Direction générale
- ▶ La rémunération fixe du Président est ainsi composée :
 - d'une **rémunération fixe annuelle s'élevant à 225 K€**
 - de **jetons de présence** selon les règles en vigueur au sein de la Société
- ▶ Cette rémunération est due à compter du 13 février 2019
- ▶ Le Président du Conseil d'administration **ne perçoit** :
 - aucune rémunération variable en numéraire ou en titres
 - aucune retraite chapeau
 - aucune garantie chômage
 - aucun avantage en nature

Politique de rémunération 2019 des mandataires sociaux exécutifs (1/2)

Rémunération fixe

- ▶ Après prise en compte d'études de benchmark, il a été décidé de porter la **rémunération fixe du Directeur général** à **360 K€** à compter du 13 février 2019 (*vs 300K€ en sa qualité de Directeur général délégué*)
- ▶ Après prise en compte d'études de benchmark, il a été décidé de fixer la **rémunération fixe de la Directrice générale déléguée** à **230 K€** à compter du 13 février 2019

Rémunération variable annuelle

- ▶ Structurée autour de **deux types** d'objectifs :
 - ☛ des objectifs quantitatifs, pondérés à **80%** (inchangé) dont 1 objectif RSE à 10%
 - ☛ des objectifs managériaux, pondérés à **20%** (inchangé)
- ▶ Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé, s'agissant de la rémunération variable du Directeur général, **d'aligner cette politique de rémunération sur celle qui était attribuée à l'ancien Directeur général en place**. Il en est de même pour la rémunération variable de la Directrice générale déléguée qui est alignée sur celle de l'ancien Directeur général délégué :
 - ☛ la ventilation pour le Directeur général sera donc de **70%** de sa rémunération fixe en cas d'atteinte des objectifs et de **140%** en cas de surperformance de ces objectifs
 - ☛ la ventilation pour la Directrice générale déléguée sera de **40%** de sa rémunération fixe en cas d'atteinte des objectifs et de **80%** en cas de surperformance de ces objectifs

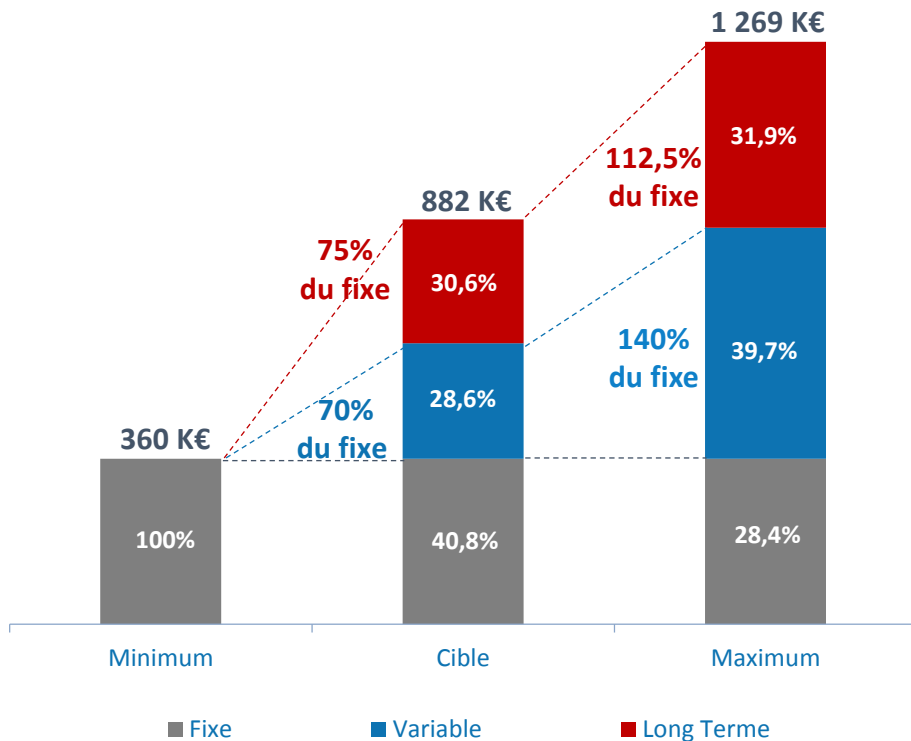
Politique de rémunération 2019 des mandataires sociaux exécutifs (2/2)

Rémunération variable
long terme
(attribution gratuite d'actions)

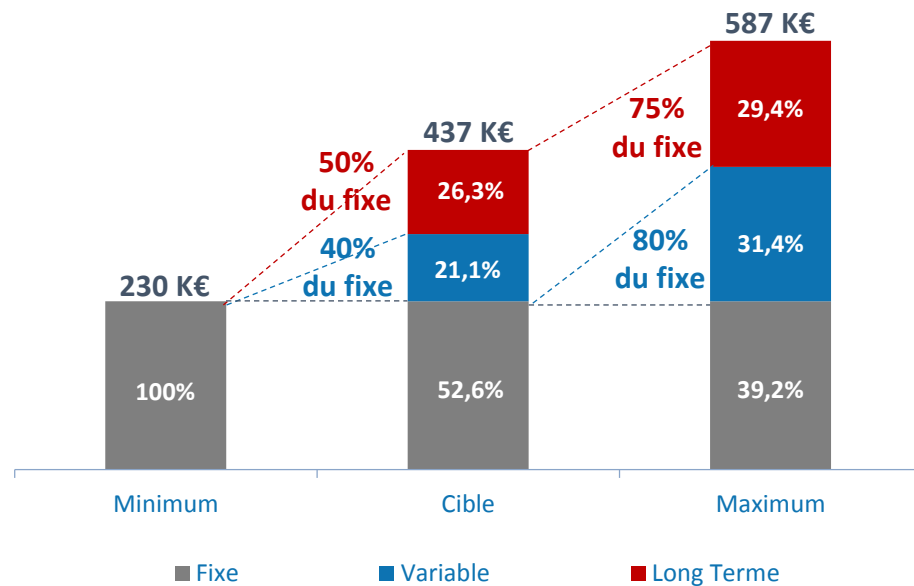
- **Période d'acquisition de 3 ans**, sous conditions de présence et de performance de l'entreprise, cette performance étant appréciée sur l'ensemble des 3 années à partir des critères suivants :
 - performance relative de l'action Mercialys, dividendes inclus (Total Shareholder Return - TSR), par rapport aux valeurs composant l'indice EPRA/NAREIT Eurozone, pour **40%** de la dotation initiale
 - croissance organique des revenus locatifs, hors indexation, mesurée en moyenne annuelle sur 3 ans entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021, pour **20%** de la dotation initiale
 - croissance du FFO, mesurée en moyenne annuelle sur 3 ans entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021, pour les **40%** restants de la dotation initiale
- **Obligation de conservation** durant une période de 2 ans suivant l'acquisition définitive des actions et conservation de 50% des actions jusqu'à la fin du mandat
- **Enjeu cible** : il est proposé de reconduire les mêmes enjeux que ceux définis l'an dernier
 - pour le Directeur général, l'enjeu cible serait de 75% du salaire annuel fixe, 112,5% en cas de surperformance
 - pour la Directrice générale déléguée, l'enjeu cible serait de 50% du salaire annuel fixe, 75% en cas de surperformance

Structure de la rémunération 2019 des mandataires sociaux exécutifs

Directeur général



Directrice générale déléguée



Critères arrêtés pour la rémunération variable annuelle 2019

Directeur général

		Minimum	Cible	Maximum
Objectifs quantitatifs Mercialys (80% du variable total)	Croissance du FFO	0%	17,5%	35%
	Croissance organique (hors indexation)	0%	10,5%	21%
	Marge d'EBITDA	0%	10,5%	21%
	Réduction des émissions (scopes 1 et 2 : consommation d'énergie et fuite des fluides frigorigènes) dans le cadre de la stratégie carbone 2030 (-47% entre 2017 et 2030)	0%	7%	14%
	Écart de fréquentation des centres de Mercialys par rapport au marché total CNCC	0%	3,5%	7%
	Rachat et refinancement partiel de la souche obligataire 2023 pour allongement de la durée (sans impact de coût de portage)	0%	7%	14%
Objectifs managériaux (20% du variable total)		0%	14%	28%
Total variable en % de la rémunération fixe		0%	70%	140%

Critères arrêtés pour la rémunération variable annuelle 2019

Directrice générale déléguée

		Minimum	Cible	Maximum
Objectifs quantitatifs Mercialys (80% du variable total)	Croissance du FFO	0%	6%	12%
	Croissance organique (hors indexation)	0%	4%	8%
	Marge d'EBITDA	0%	6%	12%
	Réduction des émissions (scopes 1 et 2 : consommation d'énergie et fuite des fluides frigorigènes) dans le cadre de la stratégie carbone 2030 (-47% entre 2017 et 2030)	0%	4%	8%
	Cessions d'actifs sur l'exercice	0%	4%	8%
	Hausse de la couverture de la dette à budget maximum (500 000 euros)	0%	4%	8%
	Rachat et refinancement partiel de la souche obligataire 2023 pour allongement de la duration (sans impact de coût de portage)	0%	4%	8%
Objectifs managériaux (20% du variable total)		0%	8%	16%
Total variable en % de la rémunération fixe		0%	40%	80%



OBJECTIFS 2019

MERCIALYS

Objectifs 2019



Croissance organique des loyers facturés:

Proche de +3%, dont au moins +1% hors indexation

Augmentation significative tout en conservant des taux d'effort soutenables pour les enseignes



Croissance du FFO:

Au moins +4%



Dividende:

Au moins stable, dans une fourchette de 85% à 95% du FFO 2019



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MERCIALYS

Rapport sur les comptes consolidés

PAGES 157-160 DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018



Comptes consolidés

- ▮ Opinion sur les comptes
 - ▮ Opinion sans réserve sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne
 - ▮ Observation sur le changement de méthode comptable concernant l'application de la norme IFRS 9 – Instruments financiers selon la méthode rétrospective simplifiée à compter du 1^{er} janvier 2018
- ▮ Justification des appréciations (Points clés de l'audit)
 - ▮ Évaluation des immeubles de placement
 - ▮ Transactions immobilières avec les parties liées
- ▮ Vérifications spécifiques
 - ▮ Absence d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion du groupe

Rapport sur les comptes annuels

PAGES 184-187 DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018



Comptes annuels

Opinion sur les comptes

- Opinion sans réserve, ni observation sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes établis conformément aux règles et principes comptables français

Justification des appréciations (Points clés de l'audit)

- Évaluation des immobilisations corporelles
- Évaluation des titres de participation
- Transactions immobilières avec les parties liées

Vérifications spécifiques

- Absence d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires
- Attestation de l'exactitude et de la sincérité des informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux
- Absence d'observation sur les informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

Rapport spécial sur les conventions et engagements règlementés

PAGES 188-193 DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018



Conventions et engagements règlementés

► Nouvelles autorisations

- Avec Casino Finance: prorogation de la convention d'avance en compte courant d'un montant maximum de 50 M€ jusqu'en décembre 2020 (autres conditions inchangées) (commission de non-utilisation de 192 K€)
- Avec Casino Guichard-Perrachon: convention de prise en charge des frais engagés par Mercialys dans le cadre du processus de cession par Casino de sa participation dans Mercialys (frais externes encourus jusqu'en décembre 2019 avec un plafond de 200 K€, rémunération exceptionnelle des dirigeants pour un montant forfaitaire de 303 K€ charges patronales incluses)
- Avec le Président du Conseil d'Administration, avec le Directeur Général et avec la Directrice Générale Déléguée: clause de non-concurrence

► Conventions déjà approuvées dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice

- Avec l'Immobilière Groupe Casino: convention de prestations de Conseil (produit de 296 K€)
- Avec Casino Guichard-Perrachon et avec l'Immobilière Groupe Casino: contrat de licence de marques
- Avec le Président-Directeur général et le Directeur général délégué: assurance perte d'emploi et régime de prévoyance et de retraite des dirigeants (charge de 22 K€)

► Conventions déjà approuvées sans exécution au cours de l'exercice

- Avec l'Immobilière Groupe Casino: convention de partenariat immobilier
- Avec le Président-Directeur général et avec le Directeur général délégué: clauses de non-concurrence

PAGES 346-347 DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018



Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription prévue aux résolutions 25 à 29 et 31 à 32

► Contexte

- Délégation de compétence, pour une durée de 26 mois et selon un plafond défini, afin de réaliser ce type d'opérations

► Objet du rapport

- Avis sur la sincérité des informations chiffrées, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations

► Diligences des Commissaires aux comptes

- Vérification du contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et des modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre

► Conclusions

- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions, pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre (Résolutions n°26 à 28)
- Les modalités de détermination du prix d'émission n'étant pas précisée, nous n'émettons pas d'avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission (Résolutions n°25, 31 et 32)
- Pas d'avis sur les conditions définitives des émissions qui ne sont pas fixées et, par conséquent, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription (Résolutions n°26 et 27)
- Établissement d'un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations

PAGE 348 DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018



Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (résolution n° 34)

► Contexte

- Délégation de compétence afin de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital, pour une durée de 26 mois et dans la limite de 2% du nombre total d'actions de votre société

► Objet du rapport

- Avis sur la sincérité des informations chiffrées, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission

► Diligences des Commissaires aux comptes

- Vérification du contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et des modalités de détermination du prix d'émission des actions

► Conclusion

- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions, pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre et pas d'avis sur les conditions des augmentations de capital qui ne sont pas fixées et, par conséquent, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription
- Établissement d'un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation

PAGE 349 DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018



Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (résolution n°35)

► Contexte

- Autorisation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre

► Objet du rapport

- Faire part de nos observations sur les informations données sur l'opération envisagée

► Diligences des Commissaires aux comptes

- Vérification que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi

► Conclusion

- Pas d'observation sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration

PAGE 350 DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018



Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital (résolution n°36)

► Contexte

- ☛ Délégation de pouvoir pour une durée de 26 mois pour annuler les actions achetées, dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois

► Objet du rapport

- ☛ Appréciation des causes et conditions de la réduction du capital envisagée

► Diligences des Commissaires aux comptes

- ☛ Examen de la régularité des causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires

► Conclusion

- ☛ Pas d'observation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée



QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

MERCIALYS



VOTE DES RÉSOLUTIONS

MERCIALYS

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 1:**
 - Approbation des comptes sociaux de l'exercice au 31 décembre 2018

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 2:**

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice au 31 décembre 2018

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 3:**
 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 4:**

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 au Président-Directeur général

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 5:**

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 au Directeur général délégué

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 6:**
 - Convention réglementée : approbation de l'avenant n°2 à l'acte modificatif de la Convention d'avances en compte courant conclu avec Casino Finance

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 7:**

- Convention réglementée : approbation de l'accord de prise en charge par Casino, Guichard-Perrachon de frais spécifiques engagés par Mercialys dans le cadre du processus de cession par Casino, Guichard-Perrachon de tout ou partie de sa participation dans le capital de Mercialys

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 8:**

- Amendement de la politique de rémunération 2018 du Président-Directeur général : attribution d'une rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2018

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 9:**

- Amendement de la politique de rémunération 2018 du Directeur général délégué : attribution d'une rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2018

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 10:**
 - Approbation de la rémunération exceptionnelle attribuée au titre de l'exercice 2018 au Président-Directeur général

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 11:**

- Approbation de la rémunération exceptionnelle attribuée au titre de l'exercice 2018 au Directeur général délégué

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 12:**
 - Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de la rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2019

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 13:**

- Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de la rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2019

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 14:**
 - Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de la rémunération de la Directrice générale déléguée au titre de l'exercice 2019

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 15:**

- Approbation de l'engagement réglementé visé à l'article L.225-42-1 du Code de commerce pris par la Société au bénéfice de M. Éric Le Gentil, Président du Conseil d'administration

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 16:**

- Approbation de l'engagement réglementé visé à l'article L.225-42-1 du Code de commerce pris par la Société au bénéfice de M. Vincent Ravat, Directeur général

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 17:**

- Approbation de l'engagement réglementé visé à l'article L.225-42-1 du Code de commerce pris par la Société au bénéfice de Mme Élisabeth Blaise, Directrice générale déléguée

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 18:**
 - Ratification de la cooptation, en qualité d'administratrice, de Mme Stéphanie Bensimon

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 19:**
 - Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Éric Le Gentil

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 20:**
 - Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Élisabeth Cunin

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 21:**
 - Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Pascale Roque

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 22:**
 - Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Stéphanie Bensimon

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 23:**
 - Ratification du transfert du siège social

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 24:**
 - Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- **Résolution n° 25:**

- Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, avec maintien du droit préférentiel de souscription

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- **Résolution n° 26:**

- Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- **Résolution n° 27:**

- Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2-II du Code monétaire et financier

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- **Résolution n° 28:**

- Autorisation conférée au Conseil d'administration, en cas d'émissions sans droit préférentiel de souscription par offre au public ou par placement privé, pour fixer le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- **Résolution n° 29:**

- Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital réalisée avec ou sans droit préférentiel de souscription

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- **Résolution n° 30:**
 - Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- **Résolution n° 31:**

- Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- **Résolution n° 32:**

- Délégation de pouvoir conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- **Résolution n° 33:**
 - Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- **Résolution n° 34:**

- Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions auto-détenues, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- **Résolution n° 35:**

- Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre de la Société au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux exécutifs de la Société et des sociétés qui lui sont liées ; renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- **Résolution n° 36:**
 - Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- **Résolution n° 37:**
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

MERCIALYS